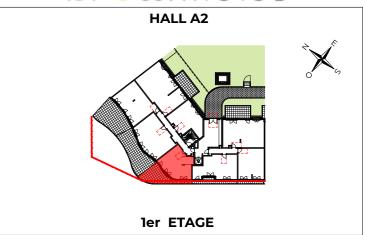




Le mobilier et l'électroménager (R, LL, LV, C, TS, LC) ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La végétation est non contractuelle.







APPARTEMENT 4 PIECES DUPLEX BAS			
LOGEMENT	BATIMENT	ETAGE	APPART.
A214	A2	ler	04

SEJOUR/CUISINE	38,30	
CHAMBRE 1	11,01	
CHAMBRE 2	9,81	
CHAMBRE 3	10,90	
DGT	8,57	
SDB	4,44	
SDE	3,69	
BUAND.	2,39	
WC	1,45	
SURFACE HABITABLE	90,56 m ²	
SURFACE HABITABLE TERRASSE	90,56 m² 24,96	
TERRASSE	24,96	
TERRASSE	24,96	
TERRASSE SURFACE ANNEXE	24,96 24,96 m²	

LEGENDE

DGT : Dégagement SDB : Salle de bains

SDE : Salle d'eau

RGT : Rangement ETEL: Tableau électrique

PL : Placard

: Fenêtre PF : Porte-fenêtre

VR : Volet roulant GC : Garde-corps

HSFP: Hauteur sous faux-plafond

: Soffite / Faux-plafond

=== : Radiateur

LL : Lave-Linge

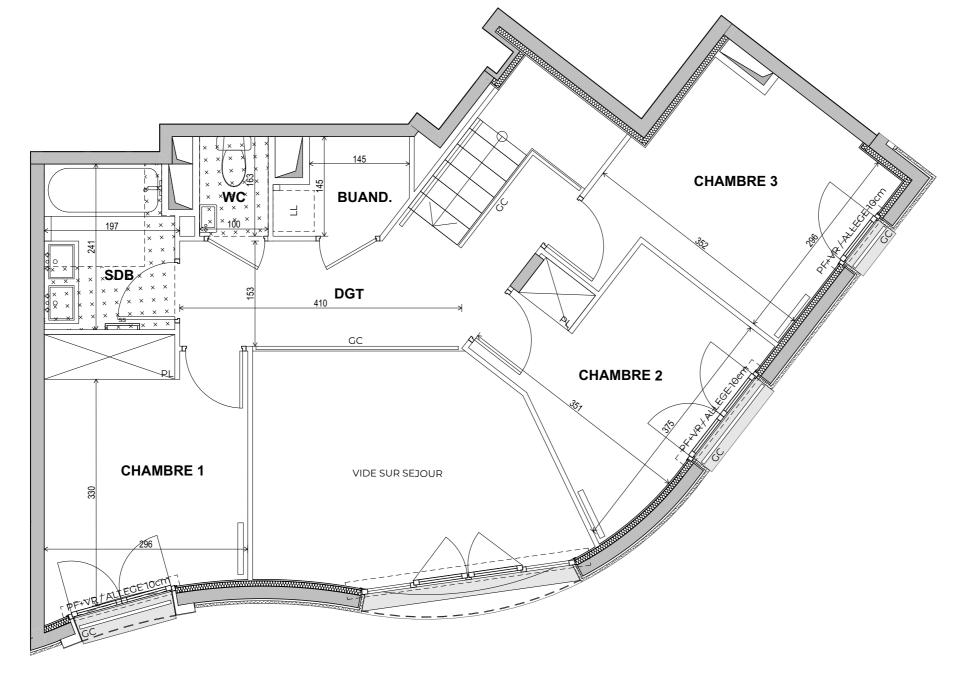
: Lave-Vaisselle CU : Cuisson

R : Réfrigérateur

TRI : Espace tri selectif

LC : Linéaire complémentaire

:Jardinière

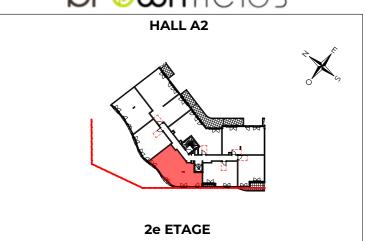




Le mobilier et l'électroménager (R, LL, LV, C, TS, LC) ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La végétation est non contractuelle.







APPARTEMENT 4 PIECES DUPLEX HAUT			
LOGEMENT	BATIMENT	ETAGE	APPART.
A214	A2	2e	

38,30
11,01
9,81
10,90
8,57
4,44
3,69
2,39
1,45

TERRASSE 24,9	90,56 m ²
TERRASSE 24,9	
	24,96
SURFACE ANNEXE 24,96 n	24,96 m²
	Indice: 0
SURFACE ANNEXE	

